



## FICHER G - Extrait N°3 du casier judiciaire section 14 ans et + Exemption de l'extrait N°3 pour la section 8/13 ans

---

### Obligation de l'extrait N°3 du casier judiciaire pour la section adultes de 14 ans et +

Les adhérents de la section adultes de 14 ans et plus doivent exporter le fichier N°3 du casier judiciaire qu'ils obtiendront par retour de mail sur simple demande à l'adresse :

*ctrl + clic ci-dessous.*

[Accueil - Demande d'extrait de casier judiciaire \(bulletin n°3\) - Casier judiciaire national - Ministère de la Justice](#)

---

### Exemption de demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) pour les adhérents mineurs de 8 à 13 ans

*Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) peut vous être réclamé lors de certaines démarches administratives ou lors d'une recherche d'un emploi. La procédure de demande est différente selon votre lieu de naissance. Il n'y a pas de durée de validité générale pour l'extrait de casier judiciaire. L'organisme demandeur apprécie la durée qui lui paraît pertinente en fonction du contexte. Il est possible de vérifier en ligne l'authenticité d'un extrait de casier judiciaire sans condamnation.*

### KMSD Chantilly exempte de cette formalité les adhérents mineurs de 8 à 13 ans.

Le présent document numérisé est à exporter dans le formulaire d'inscription de notre site internet tel que, en réponse à la demande de l'extrait N°3 du CJ, pour éviter le blocage de l'inscription.

---